Commune de FAVERNEY

Réunion du Conseil Municipal Séance du 6 septembre 2017 à 19H15

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	10
Excusés	4

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Date de convocation 01/09/2017

<u>Présents</u>: Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, François GUEDIN, Denise PERRINGERARD, Denis SCHWEBEL, Jérôme CHOLLEY, Thierry DUBOIS, Christian PEREUR, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT.

<u>Excusés</u>: Séverine DESPREZ, Pierre-Jean LAURENT, Sarah POIRSON-GERDIL, Julien ROBERT.

Date d'affichage	
08/09/2017	

Secrétaire : Denise PERRINGERARD

OBJET DE LA REUNION:

- Informations
- Agenda d'accessibilité Programmé (AD'AP).
- Convention précaire occupation maison Parc de la Presle
- Mise à disposition d'un agent à 1/3 temps par le Communauté de Communes
- Energies renouvelables
- Journées du Patrimoine
- Pôle éducatif
- Questions diverses
- M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
 - droit de préemption immeuble Abbaye



INFORMATIONS

- Par délégation du Conseil Municipal, le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :
- ☼ la vente de l'immeuble propriété de M. GERARD David domicilié 34 rue du Mont 70160 AMANCE, cadastré section AC n°127-129 et ZL 9, situé chemin de la prairie à FAVERNEY d'une superficie de 99a28ca.
- la vente de l'immeuble propriété des consorts PRINCET, cadastré section AB n°293, situé
 rue Robert Salmon à FAVERNEY d'une superficie de 427ca.
- Courriers envoyés à différents riverains place du Général de Gaulle relatifs à l'entretien de leurs terrains
- Un rallye de motocyclettes anciennes traversera la commune le 10 septembre 2017 vers 10h35
- L'arrêté préfectoral n°70-2017-08-29-001 du 29 août 2017 portant désignation du lieu de vote dans les communes du Département à compter le 1^{er} mars 2018 confirme la suppression du bureau de vote de Port D'Atelier.
- Courrier de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Saône relatif à l'aire collective de jeux de la commune.
- Changement horaires de travail de la secrétaire à compter du 3 septembre 2017: lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-17h15
- Journées du patrimoine : samedi 16 et dimanche 17 septembre.

2017-50 ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Faverney a effectué des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes handicapés de la salle des mariages, ainsi que pour la salle des fêtes/cinéma. Pour finaliser ces opérations, la salle de cinéma, classée établissement de 4ème catégorie, doit être contrôlée par un organisme agréé (SOCOTEC).

En ce qui concerne les autres bâtiments publics, l'ordonnance du 27 septembre 2014 a permis le report de l'obligation de mises aux normes des Etablissements Recevant le Public (ERP) pour l'accessibilité, en échange d'un engagement de mises aux normes appelé Agenda d'accessibilité Programmé (AD'AP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'élaboration d'un agenda d'accessibilité pour mettre en conformité les ERP suivants :
 - Gymnase (réhabilitation des sanitaires).
 - Mairie (demande de dérogation au titre des monuments historiques)



- Basilique (demande de dérogation au titre des monuments historiques).
- autorise M. le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

2017-51 CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE - MAISON PARC DE LA PRESLE

M. le Maire rappelle à l'assemblée la décision du Conseil Municipal en date du 31 mai 2017 décidant la vente de la maison cadastrée section D n°637 et située 2 Parc de la Presle à M. CLAVIER Adrien et Mme SIBILLE Audrey.

Afin de leur permettre d'emménager plus rapidement et dans l'attente de l'obtention du prêt nécessaire à cette acquisition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'établir une convention d'occupation précaire avec M. CLAVIER et Mme SIBILLE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir une convention sur une durée de 8 mois du 1^{er} septembre 2017 au 30 avril 2018 avec un loyer de 400€ payable mensuellement.

2017-52 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A 1/3 TEMPS PAR LA COM/COM TERRES DE SAONE

M. le Maire rappelle la délibération de la communauté de communes du 12 décembre 2016 relative à la mise à disposition d'un adjoint technique polyvalent pour les communes répondant aux critères fixés quant au transfert de voirie. La commune de Faverney est concernée par ces nouvelles dispositions.

La commune met donc un adjoint technique territorial à disposition de la Communauté de communes pour exercer dans la commune, pour une partie des services transférés, les fonctions d'agent d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que des bâtiments scolaires et périscolaires, à hauteur de 11h40 hebdomadaires, pour une durée indéterminée.

Cet agent interviendra prioritairement sur l'entretien technique et quotidien des locaux scolaires, périscolaires et crèches situées sur la commune.

A la fin de chaque semestre civil, la communauté de communes remboursera 1/3 du montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent à la commune.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention de mutualisation ascendante avec la communauté de communes Terre de Saône.

2017-53 PROPOSITION ENERGIES RENOUVELABLES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société VENTS D'OC qui mène une étude pour implanter 6 éoliennes de 100m de hauteur sur le territoire de Faverney entre l'ancienne route de Menoux, vers le centre d'enfouissement, et la route d'Amance (RD 434).



4 de ces éoliennes seraient positionnées en bordure des bois communaux et 2, également en lisière, dans les prés sur terrains privés.

Le Conseil Municipal ne tient surtout pas à voir en arrière-plan du bourg classé « Site remarquable » et labellisé « Citée de Caractère de Bourgogne Franche-Comté », la silhouette de ces énormes « ventilateurs » qui défigureront notre paysage et perturberont le passage des nombreux oiseaux migrateurs qui traversent notre territoire pour se reposer sur les étangs de Breurey-les-Faverney ou sur les zones humides de la basse vallée de la Lanterne.

Le Conseil Municipal, à la majorité (9 contre - 1 abstention), se prononce fermement contre cette insidieuse étude et ce projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Faverney.

2017-54 DROIT DE PREEMPTION - ABBAYE

Au vu de l'importance du bien soumis au droit de préemption présenté par le cabinet notarial BOX/MONTESINOS de Plombière-les-Bains (88), M. le Maire a décidé de ne pas exercer son pouvoir de délégation et de soumettre ce droit à l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la propriété appartenant à M. et Mme GAVRILOV Vladimir et Irena cadastrée section AB n°221-487-595-656-657-660-787-778(volume2) d'une superficie d'1ha14a51ca.

Le Maire, Daniel GEORGES.



